SPÉCIALE BRÈVES DE BOINVILLE-EN MANTOIS NOVEMBRE 2021

SORTIE DES BÉNÉFICIAIRES LE 23 SEPTEMBRE 2021 À ORLÉANS ORGANISÉE PAR LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES

Boinville-en-Mantois s'éveille !

Ce jeudi 23 septembre, le ciel est étoilé, la lune éclaire la commune, le calme règne. Les habitants de Boinville rêvent encore, sauf une trentaine de Boinvilloises, Boinvillois déambulant dans les rues avec le même objectif : arriver à l'heure à la salle des Erables.

La limousine était déjà là, prête à partir à destination d'Orléans, l'itinéraire parfait défini, son GPS dernière génération en avait décidé ainsi. Un dernier petit comptage et Monsieur le Maire sonna le départ à 6h45 précises.

Ce voyage commença par l'admiration des beaux paysages de files lumineuses tout au long de l'A13, l'A12 pour rejoindre l'A10, que de nombreux parisiens se délectent chaque matin.

Au lever du soleil, notre chauffeur décida de quitter l'autoroute pour s'arrêter chez nos cousins et découvrir un petit café au doux nom de « Soleil d'or » situé dans la commune d'Ablis. Un accueil souriant, chaleureux et surtout à nos petits soins pour un petit déjeuner agréable et convivial.

Une voix retentit dans la salle, c'est notre guide Monique qui nous rappelle les contraintes horaires, la visite de la cathédrale et les autres divertissements prévus au programme.

Nous voilà repartis et soudain, sur notre gauche, la grande et somptueuse cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans émerveilla tous nos regards. Afin de nous garder en haleine, on commença notre journée découverte par l'Hôtel de Groslot.

Dès l'arrivée, un portail aux fleurs dorées comme des diamants nous laisse pressentir de la somptuosité du bâtiment. Notre guide nous invite à rentrer dans la cour d'honneur donnant sur un bâtiment central composé de deux ailes en briques rouges disposées en losanges et ornées des emblèmes des rois de France bien connus des Boinvillois, le porc-épic, emblème de Louis XII, la salamandre, emblème de François I, entre autres.

Face à nous, la statue de Jeanne d'Arc réalisée par la princesse Marie d'Orléans orne le perron et protège ce lieu. On nous invite à emprunter l'escalier à double volée décoré par de nombreuses sculptures candélabres d'animaux fantastiques et végétaux.

Accueillis comme des rois, nous voilà rentrés dans ce corridor composé d'un sol en mosaïque représentant les emblèmes royaux. Après avoir présenté leurs passes sanitaires, nos boinvillois visitèrent avec impatience le chalet de nécessité.

Comme Jeanne d'arc, omniprésente dans ces lieux, nous aussi, nous entendions une voix. C'était celle de notre guide atténuée par son masque. Attentif et curieux, nos visiteurs se replongèrent dans l'histoire de la guerre de 100 ans qui opposait la France aux Anglais. Le salon d'honneur aussi appelé Salon Jeanne d'Arc raconte les temps fort de sa vie à travers un triptyque réalisé sur la cheminée, et tout autour de la salle, quatre grandes fenêtres sont décorées par des vitraux représentant des figures célèbres des compagnons de Jeanne d'arc, roi, duc d'Orléans et des saints.

En entrant dans l'ancienne salle du conseil, nos visiteurs furent transportés tels les élus à leur époque, en voyant cette pièce somptueuse décorée avec des sièges et des tables recouvertes de « cuir de Cordoue ». Au plafond, un médaillon central représente les richesses de la région avec les vignes du Val-de-Loire, le blé de Beauce et la pomme de pin de Sologne. Sur les tapisseries murales sont inscrits les noms des maires depuis 1843, probablement une source d'inspiration pour décorer la salle du conseil de notre Mairie.

Notre guide nous invite à rentrer dans la salle des mariages, où l'on découvre une magnifique cheminée décorée d'un rinceau avec des petits personnages hybrides. On imagine facilement les beaux mariages qui sont célébrés aujourd'hui par la mairie d'Orléans. Autrefois, c'était la salle principale du bâtiment,

témoins de l'histoire de France, des tensions entre les protestants et les catholiques et du passage de nombreux rois de France.

Puis notre visite se termine par l'ancien cabinet du Maire, bien plus modeste que celui de notre Mairie. Les murs sont ornés d'une tapisserie d'Aubusson sur la rencontre de Jeanne D'Arc et de Charles VII. Deux coffres en bois fruitiers à corps rectangulaires du XVIème siècle évoquent la présence des rois de France.

Le drapeau français, symbole de la Libération d'Orléans en août 1944, rappelle les bombardements durant la Seconde Guerre mondiale. Mais ceux-ci n'ont jamais modifié la physionomie de cette ville.

Avant de quitter l'hôtel, deux options nous sont proposées, un dernier petit tour aux latrines ou une sortie directe dans la cour pour admirer une dernière fois l'architecture de l'hôtel.

Après cette visite historique, notre guide nous invite à nous diriger place du Martroi et à prendre place dans un petit train tout blanc, avec quelques touches de couleur "sable de Loire". Le mécanicien de la locomotive donne le signal avec son sifflet. Nous nous laissons guider dans les rues de cette ville située entre la Loire et la Beauce classée au patrimoine de l'Unesco. Une musique douce nous transporte dans le temps à la découverte de maisons à pans de bois dont celle qui hébergea Jeanne d'arc en 1429 durant le siège d'Orléans. A la vitesse d'un TGV, nous passons à nouveau devant la cathédrale qui fut reconstruite à l'identique par Henri IV en 1601. En quelques minutes, nous sommes face au jardin de l'Hôtel Groslot de style romantique où les passionnés de botanique peuvent admirer un ginkgo biloba ou un tulipier de Virginie.

Puis, nous voilà à nouveau plongés dans notre époque avec la place du Martroi réaménagée avec des fontaines modernes qui nous invitent à traverser l'avenue piétonne composée de grands magasins incrustés dans d'élégants édifices en pierre blanche : le calcaire de Beauce. Ces quartiers reconstruits après la Seconde Guerre mondiale ont tous le même objectif de clarté et d'hygiène. Les voies y sont plus larges et les édifices plus blancs en contraste avec les parties anciennes de la ville jugées plus tortueuses et plus sombres. Nous repassons pour la troisième fois devant la cathédrale, les Boinvillois et Boinvilloises commencent à s'impatienter d'aller la visiter. Soudain, on entendit « si vous avez apprécié la visite, nous vous invitons à le faire savoir en applaudissant chaleureusement notre équipe. » Sans plus attendre, un tonnerre d'applaudissements retentit dans le train.

Après cette promenade bien agréable, la cathédrale sonna les 12 coups de midi, malgré l'impatience d'aller déjeuner, l'appel de la cathédrale fut le plus fort. Ne voulant pas devancer les lecteurs quant à la découverte de sa beauté, je limiterai volontairement notre vision de cette belle dame. Avec son style Gothique, deux grandes tours de 80 mètres de haut et sa grande flèche de 100 mètres, la cathédrale rayonne sur la ville d'Orléans et ses cloches en rythment les journées.

En son sein, la cathédrale Sainte-Croix a été le théâtre de plusieurs sacres de rois de France, dont ceux de Charles II "Le Chauve", Robert "Le Pieux" et Louis VI. Quand vous entrez dans l'une des cinq plus grandes cathédrales de France, vous ne pouvez être qu'admiratif devant cette nef aux piliers qui s'élancent jusqu'aux voûtes culminant à 32 mètres. Ses magnifiques boiseries sculptées en son cœur et ses grands vitraux colorés montrent la scène de la vie héroïque de Jeanne d'Arc et le couronnement des rois.

Et comme son ramage est aussi beau que son plumage, un orgue composé de 3760 tuyaux lui permet de chanter lors du festival « au son des orgues ». Pour sa voix, cinq cloches sont placées dans la tour Nord. Quatre d'entre elles, fondues en 1898, proviennent de la fonderie de cloches Bollée d'Orléans. La Sainte Jeanne d'Arc, le Bourdon, a été refondu par Paccard (fondeur savoyard) en 2012.

Il ne nous restait plus qu'à accomplir notre exploit sportif de la journée, monter les 252 marches de la cathédrale pour avoir une magnifique vue sur les toits, les places, les jardins de la ville d'Orléans.
Ce n'est pas le courage qui nous manqua mais plutôt le temps et la réservation de notre déjeuner au restaurant.

A défaut de monter à la terrasse de la cathédrale, nous sommes montés à « l'Etage », restaurant où de petites tables rondes étaient dressées dans une grande salle chaleureuse et lumineuse.

Toute l'équipe nous attendait avec impatience pour nous faire découvrir le menu qu'elle nous avait concocté. Dans cette agréable ambiance, les Boinvilloises et Boinvillois se remémoraient les histoires du passé et les futurs projets de notre petite commune. Dégustant la terrine de foie gras, le filet mignon de porc orléanais accompagné de sa mousseline de carottes et un entremets aux saveurs de printemps (pour le premier jour d'automne), les heures passèrent rapidement. Monique nous rappela que nous n'avions pas fini de découvrir cette ville aux mille douceurs.

Le soleil était au rendez-vous, telle une belle journée de juillet. Les vacanciers de septembre s'étaient tous donnés rendez-vous au « Festival de Loire ». Comme à l'époque des passeurs, nous embarquâmes sur un bateau traditionnel. Heureusement, ce dernier est équipé d'un moteur thermique. Notre batelier demanda à nos anciens les trois types de bateaux qui naviguaient sur la Loire. Parmi nous, des experts en la matière dirent sans hésiter : le chaland (grand bateau de transport), le toue (bateau des pêcheurs) et le fûtreau (utilisé tant pour la pêche à l'anguille et à l'alose que pour le transport de personnes). Après un descriptif des caractéristiques spécifiques de ces bateaux : fond plat, piautre, girouet et arronçoire utilisé pour le diriger, la visite de la ville se poursuivit. Celle-ci se montra sous une autre facette avec une magnifique vue sur le port animé et la cathédrale lumineuse.

Le temps nous manquant, après une magnifique journée ensoleillée par la convivialité, Monique, nous demanda de monter dans notre limousine pour le chemin du retour. Ce voyage se termina par les remerciements poétiques de Monsieur le Maire.

La commission municipale chargée des affaires sociales vous adresse un grand Merci pour votre participation qui est essentielle pour continuer à garder la joie, la bonne humeur et l'amitié caractéristiques de notre petite commune.

N'hésitez pas à aller visiter cette ville authentique, revivre l'histoire de Jeanne d'Arc et vous faire bercer par la Loire.

Martial PETITJEAN
Membre de la commission municipale chargée des affaires sociales

COVID 19 – PROROGATION DE L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2021, le port du masque dans le département des Yvelines est rendu obligatoire dans certaines circonstances :

Extrait :

<u>ARTICLE 1</u> : Sans préjudice des obligations prescrites par le décret du 1er juin 2021 modifié susvisé en la matière, le port du masque de protection est obligatoire, dans le département des Yvelines, en plein air sur la voie publique et dans l'espace public, dans les seuls lieux et circonstances suivants :

- **sur les marchés, brocantes et ventes au déballage ;**
- **dans les rassemblements de personnes.**

ARTICLE 2 : l'obligation du port de masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas :

- **aux personnes de moins de onze ans ;**
- **aux personnes munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation ;**
- **aux personnes pratiquant une activité physique et sportive.**

<u>ARTICLE 3</u> : les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables à compter du 16 novembre 2021 et jusqu'au 1er février 2022 inclus.

DÉCHÈTERIES : PASSAGE AUX HORAIRES D'HIVER À PARTIR DU 2 NOVEMBRE 2021

Depuis le 2 novembre, dix déchèteries du territoire sont passées aux horaires d'hiver.

Pour rappel, depuis le 3 mai, tous les habitants des soixante-treize communes de GPS&O ont accès aux douze déchèteries du territoire, quel que soit leur résidence.

<u>Achères :</u>

- Mardi : 14h – 17h
- Mercredi, jeudi et samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
- Vendredi : 10h – 12h et 14h – 17h

<u>Aubergenville :</u>

- Lundi : 9h – 12h
- Mercredi et vendredi : 14h - 17h
- Samedi : 10h - 12h et 15h - 19h
- Dimanche : 10h – 12h

<u>Conflans-Sainte-Honorine :</u>

- Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Epône :

- Lundi et mercredi : 14h – 17h
- Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
- Dimanche : 9h – 12h

Gargenville :

- Lundi et samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
- Mercredi et vendredi : 14h – 17h
- Dimanche : 9h – 12h

Les Mureaux :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h30 – 12h et 13h30 – 16h30
- Samedi : 9h30 – 12h et 13h30 – 17h

Limay :

- Lundi, jeudi et vendredi : 14h – 18h
- Mercredi : 9h – 12h et 14h – 18h
- Samedi : 9h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Mantes-la-Jolie :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 13h – 18h
- Samedi : 9h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Mantes-la-Ville :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 13h – 18h
- Samedi : 9h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Orgeval :

- Lundi, mercredi et vendredi : 13h – 18h
- Samedi : 9h – 12h et 13h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Rappel des jours et horaires d'ouverture des déchèteries de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine (horaires inchangés)

Carrières-sous-Poissy :

- Lundi : 10h – 12h et 14h – 17h30
- Mercredi : 14h – 18h
- Vendredi : 10h – 12h et 14h – 18h
- Samedi : 9h – 12h et 14h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h et 14h – 16h45

Triel-sur-Seine :

- Lundi : 13h30 - 17h30
- Mercredi et vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
- Samedi : 9h - 17h
- Dimanche : de 9h à 12h

Rappel du mode d'emploi

- **Pièces à présenter :** carte d'accès ou pièce d'identité + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- **Véhicules autorisés** : PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) limité à 3,5 tonnes et hauteur à 1,90 m. Utilisation de bennes basculante interdite.

- **Déchets autorisés** :
  - Les métaux
  - Les papiers et cartons
  - Les textiles
  - Les gravats
  - Les végétaux
  - Le bois
  - Les déchets industriels banals (DIB)
  - Les pneus de véhicules légers déjantés, non déchirés (4 pneus maximum par dépôt uniquement à la déchèterie des Closeaux à Mantes-la-Jolie)
  - Les déchets encombrants
  - Les emballages en verre
  - Les déchets électriques et électroniques (DEEE)
  - Les radiographies argentiques
  - Les cartouches d'encre, les déchets diffus spécifiq tels que peintures, vernis, teintures, colles, détergents, graisses et hydrocarbures souillés…

Attention : certaines déchèteries n'acceptent pas tous les déchets.

Plus d'informations sur gpseo.fr : adresses, liste des déchets acceptés.
N° Infos déchets : 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

COLLECTE DES SAPINS

- **Du 22 janvier au 27 janvier 2022 : dépôt des sapins par les administrés**
- **28 janvier 2022 : collecte des sapins par la SOTREMA**

GRAND PARIS SEINE&OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Localisation du point de regroupement pour la collecte des sapins :

Point 1 : Rue du Paitis au niveau de l'aire de jeux

COLLECTE DES DÉCHETS 2022

Quand et où jeter vos déchets ? Bientôt simple comme un jeu d'enfant…

Quand sortir mon bac emballage ? La collecte est-elle assurée le 1er janvier ? Comment me débarrasser de mes encombrants ? … À partir du 1er janvier 2022, plus besoin de guetter les poubelles de vos voisins pour le savoir… Pour simplifier votre quotidien, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise met en place un moteur de recherche pour en finir avec le casse-tête de la gestion de vos déchets. Désormais, vous aurez la réponse à toutes vos questions en un clic ! Une solution performante, moderne et sur-mesure pour assurer un accompagnement au plus près de vos besoins.

Plus pratique, plus précis et plus intuitif que les traditionnels calendriers papiers, le moteur de recherche dédié aux déchets sur le site gpseo.fr, accessible sur PC, tablette ou smartphone, regroupe tous les renseignements utiles concernant la collecte de vos déchets. Pour l'utiliser, rien de plus simple : il suffit de renseigner son adresse dans la barre de recherche afin d'avoir accès à une information complète, personnalisée et actualisée en permanence.

Ce service sur-mesure vous indique les jours de ramassage en porte-à-porte par typologie de déchets, à quel moment sortir vos bacs, l'implantation des bornes de collecte et des déchèteries les plus proches de chez vous ainsi que d'autres services spécifiques comme les règles et consignes de tri, des conseils pour le compostage…
Autre avantage, la possibilité de télécharger et **d'imprimer votre calendrier personnalisé** et d'accéder aux différentes démarches en ligne tels le renouvellement de bac, le dépôt exceptionnel en déchèterie ou encore de recevoir des alertes d'actualités.

En résumé, ce nouvel outil offre l'avantage d'être :

+ Moderne : consultable partout et tout le temps en version mobile
+ Souple : une solution qui combine un calendrier numérique avec un calendrier papier
+ Précis : un ciblage à l'adresse, actualisable rapidement
+ Ecologique : moins de papier pour une meilleure préservation des ressources naturelles

Vos collectes à partir du 1er janvier 2022

- Ordures ménagères : 1 collecte par semaine
- Emballages recyclables : 1 collecte toutes les 2 semaines
- Encombrants :
  - Jusqu'au 30 juin : collecte à domicile sur rendez-vous au n° vert 0800 403 640 (service et appel gratuit). Infos et conditions sur gpseo.fr
  - À partir du 1er juillet : retour au système de collectes en porte à porte à dates fixes sur la base de 4 collectes par an.
- Déchets verts : 1 collecte par semaine du 18 mars au 8 juillet et du 26 août au 25 novembre
- Verre : collecte en points d'apport volontaire

PRATIQUE
Rendez-vous à partir du 1er décembre sur le site de la communauté urbaine gpseo.fr pour découvrir le moteur de recherche et tout savoir sur la collecte de vos déchets en 2022.

En complément, **un calendrier simplifié** sera distribué dans votre boîte aux lettres avant la fin de l'année. Pour toutes vos questions liées à la gestion de vos déchets : n° info déchets 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
www.gpseo.fr

DISTRIBUTION DE CALENDRIER 2022

Dans quelques jours, l'amicale des sapeurs-pompiers de Septeuil fera du porte-à-porte auprès des Boinvilloises et Boinvillois pour distribuer leur calendrier 2022 tout en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires.

Pas d'inquiétude, donc, si vous voyez un agent du feu sonner à votre porte.

En cas de doutes, « vous pouvez lui demander sa carte professionnelle ».

QUALITÉ DE L'EAU À BOINVILLE-EN-MANTOIS

Vous trouverez en annexe le rapport sur la qualité de l'eau distribuée à BOINVILLE-EN-MANTOIS en 2020.

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.
L'indicateur global de qualité est A pour l'année 2020.

En rappel : Historique de l'indicateur global de qualité sur les 2 années précédentes : 2018=A ; 2019=A
Nota : L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN !

L'Enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire.

Elle se déroulera donc **du 20 janvier 2022 au 19 février 2022**.

Des dispositions particulières pourront être prises si la situation sanitaire imposait à nouveau des mesures de précaution.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, et plus précisément la population officielle de la commune de Boinville-en-Mantois.

Ses résultats sont très importants, car ils sont utilisés pour la calculer la participation de l'Etat au budget de la commune : plus Boinville-en-Mantois est peuplée, plus l'aide financière est élevée.

Par ailleurs, pour ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : Répondez par internet comme 60% des personnes recensées.

L'agent recenseur est recruté par la commune. Lors de la période d'enquête, cet agent, muni d'une carte officielle, et tenu au secret professionnel, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre participation au recensement est essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Ne répondez pas surtout aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent !

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site :
www.le-recensement-et-moi.frr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remis. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez sur les documents papier
Remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la Direction Régionale de l'Insee.